

Diversité des publics : du budget participatif à la participation au budget

Compte rendu du webinaire du 22 septembre 2026 · ICPC & Réseau national des budgets participatifs

En bref

Quatrième et dernier webinaire du cycle « Des budgets participatifs à la participation au budget » co-construit par l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne (ICPC) et le Réseau national des budgets participatifs. La séance portait sur la diversité des publics : qui participe réellement, qui reste à l'écart, et à quelles conditions un budget participatif (BP) devient un outil inclusif.

Trois intervenants ont présenté leurs pratiques :

- Jean-Marc Treuil (Association nationale Citoyenneté Enfance Jeunesse, ex-ANACEJ) sur la participation des enfants et des jeunes ;
- Hélène Gestin (responsable de l'Agora, ville de Nanterre) ;
- Alexandre Richter (Régie immobilière de la Ville de Paris, RIVP) sur des budgets participatifs du bailleur social territorialisés par résidence.

La table ronde a été prolongée par un temps d'échange avec les participants.

Ce que dit le questionnaire Flash

Renseigné à l'inscription, il dessine un quasi-consensus et quelques angles :

- 88 % des répondants voient le budget participatif comme un levier d'ouverture à des publics variés.
- 68 % déclarent déployer des démarches d'aller vers.
- Les publics ciblés par des dispositifs spécifiques cités en premier lieu : habitants des quartiers populaires, puis jeunes, associations, seniors, entreprises, agents de collectivité, quartiers ciblés — plusieurs répondants déclarent simplement un BP ouvert à tous, sans ciblage social ou géographique.

Les cinq idées à retenir

1. La diversité des publics ne se décrète pas depuis l'outil : elle se construit par la multiplication des opportunités de participation, des formats et des lieux, sans réduire les publics à des catégories.
2. L'aller vers est un choix d'organisation, pas un supplément d'âme : il déplace les moyens (temps agent, présence sur site, relais) et les postures.
3. Les dispositifs dédiés (BP jeunes, BP étudiants, BP agents) sont des portes d'entrée utiles mais ne dispensent pas d'inscrire ces publics dans un dispositif ouvert, au sein de la cité.
4. La question de la place des associations traverse tout le cycle : relais indispensables, porteuses de projets légitime ou guichet de subvention détourné - les réponses varient selon les collectivités.
5. La légitimité ne découle pas mécaniquement du vote ni du nombre de votants : l'articulation délibération / vote reste le point de vigilance.

Contexte et enjeux du cycle

Un cycle de quatre webinaires

Pascal Jarry, administrateur de l'ICPC, a rappelé l'ADN de l'Institut : réunir les acteurs de la participation - techniciens de collectivités, cabinets, associations, chercheurs, élus - pour produire de la réflexion, de l'interrogation et du retour d'expérience, puis mettre cette matière au commun. Parmi les chantiers de l'ICPC, celui mené avec le Réseau national des budgets participatifs interroge un outil historique du BP en France et cherche comment aller « du budget participatif à la participation au budget ».

Le cycle s'est déroulé en quatre séances : pédagogie des budgets participatifs ; transformation des organisations ; formats et modes de vote (11 septembre) ; diversité des publics (cette séance).

L'ensemble des enregistrements est disponible et servira de matière à un cahier mis à disposition de tous, alimenté par les échanges des participants, puis travaillé lors des rencontres nationales.

Le réseau national des budgets participatifs

Léo Piednoel, chargé de mission en démocratie participative à la ville de Montreuil et membre de la commission d'animation du RNBP, a présenté la structure : créée en 2015, constituée en association en 2022, elle rassemble collectivités, agents et élus, professionnels de la participation et habitants. Son temps fort annuel — les rencontres nationales des budgets participatifs — se tient les 8 et 9 octobre 2026, en Loire-Atlantique. Le réseau fonctionne par commissions de travail, avec conseil d'administration et assemblée générale.

Retour sur le webinar précédent : quatre tensions

Sylvie Barnezet (ICPC) a résumé les acquis de la séance du 11 septembre sur les modes de décision et de vote, en quatre tensions structurantes :

Retour sur le 3ème webinaire :

Les modes de décisions et de votes dans le budget participatif

Délibération vs décision

Le vote seul ne suffit pas — le travail d'information et de débat en amont est essentiel (autrement demeure un choix de connaissances, émotionnel...)

Ouverture vs fiabilité

Il faut à la fois sécuriser le vote (doubles votes, identification des habitant-e-s...) pour le rendre "officiel" tout en le rendant simple et ouvert (ne pas exclure)

Simplicité vs nuance

Le choix du type de vote permet de nuancer les résultats, mais la capacité d'organisation et le souci de simplicité et de compréhensions est souvent très important.

Largeur vs légitimité

La diversité et le nombre des votes remportent-ils forcément la légitimité / autres façons de décider qui ne passent pas par le vote... ?



- Décision vs délibération. Le vote est une finalité, mais ne se suffit pas : sans travail préalable d'information, de débat et de confrontation des arguments, on retombe sur un vote émotionnel ou de simple reconnaissance.
- Ouverture vs fiabilité. Jusqu'où officialiser et sécuriser l'acte de vote (bureau de vote, rituel, encadrement), au risque de décourager ceux qui ne se déplaceraient pas dans un espace institutionnalisé ?
- Simplicité vs nuance. Vote par quartier, choix multiples, enveloppe à épuiser : la forme du vote modifie fortement les résultats, mais elle doit rester organisationnellement et cognitivement simple.
- Largeur vs légitimité. Un nombre élevé de votants emporte-t-il la légitimité, alors que d'autres collectivités décident sans vote grand public, par délibération ou par d'autres formes de choix ?

Ces tensions forment le cadre dans lequel s'inscrit la question du jour : élargir les publics, sans dégrader la qualité de la décision.

Présentation des résultats du questionnaire flash

Retour questionnaire flash

Synthèse des réponses des participants (76 répondants)

Le BP associe-t-il une diversité de publics ?

88%

de OUI

(66 sur 75 répondants)

Un quasi-consensus : le BP est vu comme un levier d'ouverture à des publics variés.

Quels publics font l'objet d'une part dédiée ?

Habitants des quartiers populaires 20

Les jeunes 19

Les associations 9

Les séniors 5

Les entreprises 2

Autres réponses

→ Les agents de la collectivité (2 mentions)

→ Un quartier ciblé (1 mention)

→ 6 répondants précisent à l'inverse un BP ouvert à tous, sans ciblage

Des démarches « aller vers » ?

68%

OUI

32%

NON

Deux tiers des répondants déploient des démarches d'aller-vers (50 sur 73 répondants).

Parmi ceux qui jugent le BP inclusif, 71 % vont au-devant des publics : la diversité se construit

Lesquelles ?

Cinq familles de pratiques

• **Occuper l'espace public**

Marchés, stands et permanences de rue, porte-à-porte et pied d'immeuble, triporteurs et points de vote mobiles, événements festifs et sportifs

• **Aller vers les jeunes**

Collèges, lycées et campus, clubs ados et centres de loisirs, mission locale, école de la 2e chance, lieux de pratique sportive

• **S'appuyer sur les relais de proximité**

Centres sociaux, maisons de quartier, associations et têtes de réseau, épiceries solidaires, restaurants séniors, foyers

• **Cibler les quartiers prioritaires**

Permanences et stands en QPV, appels à projets dédiés aux associations qui y accompagnent les habitants

• **Accompagner jusqu'au bout**

BP « accompagné » pour lever les freins (langue, codes, numérique), accompagnement individuel, appui à la campagne de vote

Léo PIEDNOËL, Direction Citoyenneté et Vie des Quartiers, Montreuil

RNBP INSTITUT
CONCERTATION
PARTICIPATION
CITOYENNE

Table ronde : trois expériences

Jean-Marc Treuil - Enfants et jeunes : adapter, sans enfermer

L'Association nationale Citoyenneté Enfance Jeunesse (nouvelle signification de l'acronyme, auparavant ANACEJ) s'intéresse à toutes les formes de participation des enfants et des jeunes à la vie publique. Une enquête menée en 2022, non exhaustive, a exploré les pratiques des collectivités, des associations et de l'université.

Trois modalités repérées

- Élargissement des tranches d'âge : BP ouverts aux jeunes dès 16, 15, 12 ans, et jusqu'à 6 ans pour des budgets dédiés (âge à partir duquel la participation des enfants se développe).
- Quotas sur les projets retenus : dans un BP ouvert, pour favoriser la présence de projets portés par des enfants et des jeunes.
- Budgets participatifs dédiés : collèges, lycées, quartiers, universités.

Les leviers qui fonctionnent

- S'appuyer sur les relais qui connaissent et côtoient ces publics : écoles et périscolaire, missions locales, centres sociaux, équipements municipaux et associatifs.
- Aller dans les lieux où ils sont, y compris avec des urnes et des bulletins adaptés aux plus jeunes dans l'espace public.

- Développer une communication spécifique, même lorsque le budget participatif est ouvert à tous.
- Associer les enfants et les jeunes des conseils municipaux d'enfants et de jeunes à la conception du dispositif lui-même.

Limites et points de vigilance

Au début des années 2020, l'adaptation au public jeune portait surtout sur la modalité (quel âge, quels quotas), plus rarement sur la matérialité du sujet, c'est-à-dire la manière concrète de rendre le dispositif praticable et lisible pour eux. Sur les BP des collèges et lycées, qui se multiplient, l'enjeu porte souvent sur l'amélioration du bâti et des équipements scolaires, dans un souci d'efficience des politiques publiques ; les parts de budget consacrées restent très limitées. Jean-Marc Treuil y voit une porte d'entrée utile - un dispositif dédié permet d'adapter la proposition et de la déployer dans un contexte spécifique - mais pointe un risque d'enfermement : les enfants et les jeunes sont des citoyens comme les autres, et la Convention internationale des droits de l'enfant leur reconnaît le droit de s'exprimer sur les sujets qui les concernent. Il rappelle aussi que seuls la moitié environ des collèges et lycées ont effectivement mis en place les conseils de vie collégienne ou lycéenne, alors qu'il s'agit d'une obligation légale.

Sur les quotas, sa position est prudente : ce n'est pas une solution complète, mais un outil utile pour faire vivre la participation des jeunes dans un budget participatif ouvert. Et un avertissement de méthode : ne pas concentrer la réflexion sur l'outil BP en tant que modalité, mais se demander quels objectifs on poursuit. Deux dimensions, en particulier, dépassent le dispositif : la dimension collective - l'enjeu de citoyenneté passe par le dialogue et la délibération, pas seulement par une idée individuelle et un vote individuel, et le besoin de dialogue avec les décideurs, qui renvoie à un enjeu de redevabilité.

Interrogé sur la posture, il insiste sur l'adaptation des conduites adultes : les biais vis-à-vis des enfants sont culturels et historiques, et vont jusqu'à l'infantisme, soit des phénomènes de discrimination systématique liés à l'âge. Changer de regard, créer la confiance, être curieux : participer avec les enfants et les jeunes à un budget participatif est souvent enrichissant parce que leur parole est légitime sur leurs besoins. Et parce que ces besoins, comme adaptation de la ville aux enfants, par exemple, sont souvent universels, les réalisations profitent plus largement à la population et les intègrent dans la cité au sens démocratique.

Hélène Gestin - Nanterre : une maison de la participation et un BP qui vit dans les quartiers

À Nanterre, la démocratie participative est structurée en plusieurs services. L'Agora est à la fois un équipement municipal dédié à la participation citoyenne et aux transitions écologiques, numériques et citoyennes, un lieu physique avec une programmation d'activités et d'événements ; une forme de tiers-lieu municipal qui accueille aussi des associations. C'est de là que sont animés et coordonnés le budget participatif, avec une chargée de mission dédiée, et l'organisation transversale associant les missions de quartier et les directions thématiques.

Chiffres clés de la démarche nanterrienne

- 500 000 € alloués tous les deux ans, en investissement comme en fonctionnement, ainsi que des projets mixtes.
- Cinquième saison du BP généraliste achevée ; sixième saison en 2027. Deux saisons du BP jeunes, en alternance : une année le BP généraliste, une année le BP jeunes.
- Répartition par quartier : 35 000 € dédiés à chacun des dix quartiers, auxquels s'ajoute un onzième quartier dont la quote-part croît avec sa population ; 143 000 € reviennent au projet « toute ville ».
- Typologie des porteurs : environ moitié associations, moitié habitants. Les projets de fonctionnement sont plus nombreux que les projets d'investissement.
- BP jeunes sur la tranche 16-25 ans, avec un accompagnement de co-construction piloté par la direction de la jeunesse (définition du projet, du budget), sans travail direct avec les établissements scolaires.

Le lieu joue un rôle de point de repère : accompagnement du dépôt de projets, accompagnement au vote avec urnes et bornes numériques, soirée de lancement et de pitch des projets retenus à l'instruction, dépouillement et annonce des résultats dans la même soirée. Mais, souligne Hélène Gestin, le budget participatif vit aussi là où il se déroule - dans les quartiers - et tout ne se passe pas à l'Agora : c'est dans les centres sociaux, les mairies de quartier et les associations de quartier que se mûrissent les idées futures.

La question des associations

Les associations ont déposé des projets dans des proportions importantes, et le fonctionnement ouvre la porte à des projets très concrets et proches des habitants : ateliers de sophrologie, mini-série vidéo sur les talents de Nanterre, tournoi de football. Deux travers sont identifiés. D'une part, certaines associations utilisent le BP comme un autre guichet de subvention : l'instruction y est plus souple que celle d'une demande de subvention ordinaire (pièces justificatives et comptables moindres), ce qui pèse sur le suivi global des associations et peut permettre de contourner l'orientation choisie par la direction concernée. D'autre part, une association dispose d'une force de frappe bien plus forte qu'un habitant isolé pour faire voter pour son projet, ce qui pose une question d'équité au moment du vote. La ville en tire pour la prochaine saison une réflexion sur des modalités resserrées : les projets devraient être nouveaux et ne pas constituer la suite d'un projet existant.

Les collectifs d'animation des conseils de quartier interviennent aujourd'hui au niveau de l'instruction : ils examinent les projets et statuent sur leur éligibilité au regard de la charte et du règlement. Ils ne déposent pas de projet en leur nom ; faire évoluer ce point est à l'étude. Nanterre cherche également à ne pas laisser des habitants seuls porter un projet : rassembler plusieurs habitants sur un même projet donne une capacité collective et une légitimité plus fortes. Le fonctionnement ayant une place importante, l'implication demandée aux porteurs est forte, ce qui suppose de leur part une disponibilité réelle.

L'aller vers à Nanterre : ce qui a fonctionné

La ville se dit humble sur cette dimension : elle aimerait faire beaucoup plus, mais les moyens humains manquent, comme dans beaucoup de collectivités. Les relais sont la première ressource : mairies de quartier, centres sociaux, associations de quartier qui ont pignon sur rue, la confiance des habitants, connaissent le dispositif — et ont plus de légitimité pour en parler que la collectivité elle-même. Ce sont « nos ambassadeurs ». S'y ajoutent les accueils d'autres lieux municipaux, qui aident à repérer et diffuser l'information, et des sessions d'accompagnement « de l'idée au projet », proposées à l'Agora et dans certains quartiers, pour prendre le temps de mûrir un projet et d'en échanger.

Le dépôt de projets se fait uniquement en ligne : l'accompagnement est indispensable face à la fracture numérique, qui revient à chaque saison. C'est sur le vote que le changement a été le plus net : le déploiement d'urnes mobiles a fait progresser fortement le vote en présentiel lors de la dernière saison, avec une répartition équitable entre quartiers et une présence dans les lieux événementiels. Ces urnes mobiles touchent aussi des personnes pour qui l'acte de vote n'est pas ordinaire, par choix, par éloignement de l'acte électoral, ou parce qu'elles n'ont pas le droit de vote aux élections.

Hélène Gestin conclut sur la différence d'approche selon les publics : le BP jeunes relève clairement d'un autre dispositif d'accompagnement, en co-construction avec les jeunes.

Alexandre Richter - La RIVP : dix ans de BP territorialisés, et un changement d'échelle dans le temps

La Régie immobilière de la Ville de Paris est le deuxième bailleur social parisien : 60 000 logements, soit environ 130 000 habitants. Elle conduit des budgets participatifs depuis dix ans, sur trois à six résidences par an, par choix de méthode et non par évidence : les locataires n'attendent pas d'abord cela de leur bailleur, ce que l'intervenant assume comme un atout supplémentaire à proposer.

Pourquoi un BP territorialisé

L'appel à candidatures large a été testé sur certains objets : la participation y est très faible, d'autant plus pour un bailleur, qui n'est pas une collectivité et suscite moins d'attente de ce type. Le territorialisé permet d'être immédiatement sur une résidence — de 30 à 800 logements — et de répondre à des besoins concrets. La RIVP ne cible pas prioritairement les sites où existent déjà un tissu associatif ou une dynamique habitante forte : cela peut être un moyen de créer cette dynamique. L'éventail des projets est volontairement large : projets sociaux (yoga, sophrologie) comme petits travaux techniques (racks à vélos, amélioration de l'éclairage).

De l'approche « flash » à une démarche sur deux ans

La méthode a été progressivement transformée, en lien avec la coopérative COPAS qui accompagne la RIVP. À l'origine, les locataires étaient invités en salle pour se voir présenter la démarche ; aujourd'hui, les équipes vont capter les flux directement dans les résidences. Ce changement produit une diversité de public plus grande : on touche davantage de familles et des personnes qui ne se seraient jamais exprimées, même si beaucoup passent en disant que cela ne les intéresse pas.

L'ancienne démarche reposait sur trois temps concentrés sur cinq mois : quelles sont vos idées ? ; co-construction des idées proposées ; vote. Elle a montré ses limites : faible lien avec les locataires, idées

peu co-construites, décalage entre les attentes exprimées et ce qui est réalisé, et difficulté à laisser le temps à un collectif d'habitants de se constituer. Un constat clé : environ 95 % des idées proposées et réalisées sont des idées que les locataires proposent sans les porter eux-mêmes. La RIVP en tire la conclusion qu'il faut partir du principe que les habitants peuvent proposer, puis voter et participer aux idées, le lien et la dynamique se construisant pendant la réalisation.

La nouvelle approche vise un développement territorial : des rendez-vous tous les mois avec les locataires, adaptés à la maturité du site. Sur une résidence dotée d'un collectif déjà constitué, les idées arrivent vite et des porteurs émergent ; sur un site sans dynamique, le premier temps (embarquer les locataires, faire connaître la démarche, se faire identifier) est beaucoup plus long. Le rendez-vous mensuel est, selon les moments, de l'aller vers, une discussion des idées, ou une visite de projets déjà en cours de chiffrage. La durée passe à deux ans, avec un premier moment plus ciblé et concret : « *vous avez un local dans votre résidence, qu'est-ce qu'on peut y faire ?* », « *vous avez un grand espace vert, qu'en fait-on ?* », avant d'ouvrir le champ des possibles à des locataires avec qui un lien de confiance a été construit, pour ne pas générer de frustration.

Le temps agent consacré aux habitants est un indicateur assumé : environ 30 % du temps dans l'ancienne formule, jugé très léger au regard de la vocation du budget participatif, qui est d'aller chercher l'expression des habitants, contre 50 à 60 % visés dans la nouvelle approche. L'objectif est le développement d'une dynamique territoriale.

Qui vote, et sur quels moyens

Le budget participatif de la RIVP s'adresse aux locataires de la RIVP, et ce sont les locataires de la résidence concernée qui votent pour les projets. Le taux de participation est de l'ordre de 50 % des votants, et il diminue à mesure que la résidence grandit. Pour un site, l'enveloppe est de 25 000 € : de petits travaux (1 000, 2 000, 5 000 €) peuvent être intégrés, mais pas les opérations de grande envergure.

En quartier prioritaire de la politique de la ville, les bailleurs bénéficient de 30 % d'abattement de taxe foncière, montant qui doit être réinvesti dans les quartiers selon plusieurs axes, dont le soutien au tissu local. Cet abattement ouvre une possibilité de pérennité : un cours de yoga financé un an par le budget participatif peut être prolongé l'année suivante sur ces fonds, le contrat de ville courant jusqu'en 2030. C'est, selon Alexandre Richter, l'un des intérêts du budget participatif en QPV. Les demandes individuelles et les sujets de bâti sont très généralement les premiers éléments présentés par les locataires ; ils sont écoutés, mais le BP n'est pas un outil de diagnostic de l'état du patrimoine, la RIVP dispose d'autres instruments pour cela. En revanche, un BP sur un site doté d'un abattement de taxe foncière permet d'identifier des sujets techniques et de faire perdurer les projets.

Relations aux associations et aux collectivités

Le bailleur travaille avec deux natures d'associations. D'un côté les amicales de locataires et les regroupements de locataires, sur lesquels la démarche s'appuie quand elles se saisissent du BP : certaines, centrées sur les charges et les travaux, ne s'en saisissent pas ; d'autres développent des projets et créent une dynamique remarquable sur la résidence. Dans tous les cas, la RIVP veille à la

relation de l'amicale à l'ensemble de la résidence, pour que d'autres publics puissent aussi s'exprimer. De l'autre, les associations de quartier qui peuvent exprimer des idées et entrer dans le cadre.

Concernant les relations avec les collectivités, le BP n'a pas donné lieu jusqu'ici à un travail partenarial poussé. La nouvelle approche change la donne : en visant le développement territorial, elle travaillera parfois sur des agrégats de résidences, et lorsqu'il s'agira de faire vivre un territoire de la politique de la ville, le partenariat avec la collectivité s'imposera. La RIVP envisage aussi de s'appuyer sur un centre social ou une association de quartier porteuse de projets pour animer et faire vivre le quartier.

Interrogé sur la posture à adopter en quartier populaire, Alexandre Richter ne distingue pas de démarche particulière : que l'on soit en QPV ou ailleurs, on applique les mêmes modes d'aller vers. Les différences tiennent à la disponibilité (davantage de familles monoparentales, moins de temps, donc une présence à adapter en allant vers elles plutôt qu'en leur demandant de venir) et à la langue, les enfants s'exprimant dans certains cas plus facilement que les parents.

Un public reste difficile à atteindre : les jeunes, en particulier les jeunes majeurs. Quelle que soit la modalité d'aller vers ou la nature des projets, ils ne se saisissent pas du dispositif, cela arrive ponctuellement sur certains sites, mais reste exceptionnel.

Échanges avec les participants

La place des associations : relais, porteuses ou non grata ?

Les associations sont-elles relais, partenaires, acteurs du développement local, autorisées à déposer elles-mêmes, ou écartées parce que non citoyennes ?

- Hauteville (Yvelines). Lors de la précédente édition, ni les associations ni les conseils de quartier ne pouvaient déposer de projet, au motif qu'ils disposent déjà de subventions pour concourir au lien social. La collectivité s'interroge aujourd'hui sur l'ouverture aux associations et sur le poids à leur accorder par rapport à un citoyen. Pour les conseils de quartier, pilotés par la mairie et en cours d'autonomisation par modification du règlement intérieur, la question de leur capacité à déposer un projet est également posée.
- Ploemeur (Morbihan). Les associations ne participent pas au budget participatif pour les mêmes raisons : elles disposent de demandes de subvention. En revanche, une personne physique peut déposer un projet, y compris une personne membre d'une association, à condition que le projet serve à tout le monde. Exemples : la réhabilitation d'un terrain de pétanque utilisé deux fois par semaine par une association de retraités mais ouvert à tous ; à l'inverse, un club de rugby demandant un affichage numérique de scores a été jugé non recevable et non soumis au vote. L'appréciation se fait au cas par cas, sur le critère d'intérêt général.

A Ploemeur, le conseil municipal des jeunes est impliqué à l'échelle du vote, ses conseillers étant les seules personnes autorisées à voter deux fois, une fois au titre du CMJ, une fois comme habitant. À Lorient, les conseillers citoyens de quartier participent aux arbitrages sur la soumission des projets au vote et suivent leur réalisation.

Hélène Gestin confirme que Nanterre cherche à sortir du biais par lequel des associations utilisent le budget participatif pour financer leurs propres projets, certaines ne déposant même pas de demande de subvention ordinaire à la Ville, le BP étant plus souple en pièces justificatives. Second point : l'iniquité de la force de frappe associative dans le vote face à un habitant seul.

Pérennité des projets et exigence de nouveauté

Quelle pérennité si le financement est conditionné à l'élaboration de projets nouveaux ? À Nanterre, les projets portés par les associations sont souvent des projets de fonctionnement, donc inscrits dans la durée : une série d'ateliers, par exemple, mais doivent tenir dans l'enveloppe. Au-delà, la poursuite relève de la recherche de moyens propres. Pour l'investissement, des cas existent (installation de cuisine, matériel lourd, vélo cargo) où le matériel reste propriété de la Ville et où une convention est renouvelée chaque année pour en laisser l'usage à l'association, et ce au cas par cas, dans un souci de continuité.

Taxe foncière et pérennité : une demande de précision

Question sur le lien entre taxe foncière et pérennité.

Alexandre Richter précise le mécanisme : en quartier prioritaire de la politique de la ville, les bailleurs bénéficient de 30 % d'abattement de taxe foncière, montant à réinvestir dans les quartiers selon plusieurs axes, dont le soutien au tissu local. Hors QPV, la RIVP ne peut pas mobiliser ses fonds propres pour reconduire indéfiniment des actions du type cours de yoga d'une résidence à l'autre. En QPV, l'abattement le permet, le contrat de ville courant jusqu'en 2030.

Quel risque pour que le BP serve, volontairement ou non, d'outil de diagnostic de l'état des résidences ?

Alexandre Richter répond que les demandes individuelles et de bâti sont systématiquement les premières exprimées et qu'elles sont écoutées, mais la RIVP dispose d'autres instruments : plans stratégiques, patrimoine, pour le diagnostic.

Publics spécifiques : quelles catégories cibler ?

Au-delà des jeunes, des budgets participatifs ciblent-ils d'autres publics ? Personnes en situation de handicap, personnes étrangères sans papiers, etc.

Les éléments apportés : les BP étudiants dans les universités et les BP internes à des collectivités, dédiés aux agents.

La coopérative Kaléidoscope à Lyon a livré un retour d'expérience sur la mission confiée à sa structure par la ville de Villeurbanne, dont le constat est une sous-représentation des quartiers prioritaires, en idées comme en votes. La recherche de porteurs d'idées passe par des structures qui accompagnent ces publics : champ de la santé mentale, accompagnement de personnes sans domicile, collectifs étudiants précaires, foyers de mères isolées, par des interventions en foyer, en mode aller vers, en présentant le dispositif, et par des portes ouvertes de maisons de quartier et de centres sociaux. Son point de vigilance : plus la situation de précarité est grande, plus il est difficile de se projeter à moyen terme sur un quartier et d'y avoir un ancrage. Il y a donc un curseur à trouver et une humilité à conserver sur l'objectif que l'on se fixe, en sachant que passer par des structures impliquées est indispensable.

Conclusion et suites

Du budget participatif à la participation au budget

En conclusion du cycle, Pascal Jarry a formulé l'hypothèse qui a guidé les quatre séances : les budgets participatifs représentent aujourd'hui une chance, parce que peu de démarches de participation citoyenne poussent aussi loin l'aller vers, s'interrogent sur la participation des publics et rendent visible une enveloppe budgétaire. D'où la question : et si c'était un premier pas, ou une manière d'aller plus loin, jusqu'à la participation au budget ?

L'enjeu est d'autant plus vif que les collectivités traversent des difficultés et qu'il n'est pas simple de décider autour d'un argent qui se raréfie. L'hypothèse de travail : faire croiser les points de vue des habitants avec ceux des techniciens et des élus dans la construction budgétaire elle-même, au moment de la priorisation, ou lors du débat d'orientation budgétaire.

Pascal Jarry y voit un vrai défi démocratique collectif : la question budgétaire est un enjeu de premier ordre, et les habitants peuvent aider les élus à prioriser. Ce fil sera travaillé lors des rencontres nationales, puis donnera lieu à publication.